

# Approbation des règles d'utilisation de la téléphonie mobile.

Les règles d'utilisation sont à consulter sur [l'intranet](#).

Elles doivent être approuvées électroniquement

ici: <https://moncompte.he-arc.ch>

L' approbation de ces règles est demandée à chaque fois qu'elles changent.

Elle est obligatoire.

La partie réservée à la téléphonie mobile est visible uniquement pour les personnes ayant un téléphone portable professionnel. **Elle se trouve à droite de la charte informatique.** Si cette partie n'est pas visible, il faut le signaler sans délais au helpdesk.

Un rappel par mail est envoyé s'il manque une approbation.

Adresse URL en ligne: <https://faq.he-arc.ch/article.php?id=210>